

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE CHATEAU RENAULT

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS **Séance du LUNDI 10 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze

Le dix mars à 20 heures 30,

L'assemblée délibérante légalement convoquée le 21 février 2014 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU Maire,

Etaient présents : Madame Pascale BOSSELUT, Henri BAZOGE Adjoints
Mesdames Michèle ROYER, Colette LE JARIEL, Nathalie DURAND, Evelyne THENON
Messieurs Sébastien NIBEAU, Jean-Yves PROUST, Éric HALLIÉ, Gilles GENTY,
Conseillers Municipaux.

Procurations : Sophie BÉAL à Pascale BOSSELUT

Absents : Christophe DAMANGE, Jérôme AUDREN, Michel BECK

Secrétaire de séance : Madame Pascale BOSSELUT

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Pascale BOSSELUT est élue secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 18 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

La séance débute à 20 heures 40 minutes, M FOUCTEAU rappelle l'ordre du jour.

N° 2014/7 : APPROBATION COMPTES DE GESTION et COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Au vu des éléments présentés par Monsieur le Trésorier de Château-Renault, et après que Monsieur le Maire ai quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de clôture de l'exercice 2013 (comptes de gestion et comptes administratifs), pour le budget principal et les budgets annexes :

- Commune
- Eau
- Assainissement
- CCAS

N° 2014/8 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET CCAS 2013

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2013 du budget CCAS fait apparaître le solde suivant:

2013	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Fonctionnement	824.60€	0.00€	-524.20€	300.40€
Total	824.60€	0.00€	-524.20€	300.40€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reporter sur le Budget Primitif 2014 :

001	Solde d'investissement reporté	0€	En dépense investissement
002	Résultat de fonctionnement reporté	300.40€	En recette fonctionnement
1068	Affectation	0€	En recette investissement

N° 2014/9 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET EAU 2013

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2013 du budget EAU fait apparaître les soldes suivants :

2013	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	22 784.70€	0.00€	-1 185.01€	21 599.69€
Fonctionnement	8 487.35€	0.00€	-6 662.15€	1 825.20€
Total	31 272.05€	0.00€	-7 847.16€	23 424.89€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reporter sur le Budget Primitif 2014 :

001	Solde d'investissement reporté	21 599.69€	En dépense investissement
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 825.20€	En recette fonctionnement
1068	Affectation	0€	En recette investissement

Pas de restes à réaliser.

N° 2014/10 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2013

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2013 du budget ASSAINISSEMENT fait apparaître les soldes suivants:

2013	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	15 552.81€	0.00€	-129.86€	15 422.95€
Fonctionnement	39 626.95€	0.00€	8 090.39€	47 717.34€
Total	55 179.76€	0.00€	7 960.53€	63 140.29€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reporter sur le Budget Primitif 2014 :

001	Solde d'investissement reporté	15 422.95€	En dépense investissement
002	Résultat de fonctionnement reporté	47 717.34€	En recette fonctionnement
1068	Affectation	0€	En recette investissement

Pas de restes à réaliser.

N° 2014/11 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNE 2013

Monsieur le Maire expose que l'exercice 2013 du budget COMMUNE fait apparaître les soldes suivants :

2013	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	8 401.75€	0.00€	-104 938.22€	-96 536.47€
Fonctionnement	122 014.15€	37 510.22€	-51 441.75€	135 945.68€
Total	130 415.90€	37 510.22€	-53 496.47€	39 409.21€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reporter sur le Budget Primitif 2014 :

001	Solde d'investissement reporté	96 536.47€	En dépense investissement
002	Résultat de fonctionnement reporté	30 719.21€	En recette fonctionnement
1068	Affectation	105 226.47€	En recette investissement
	Restes à réaliser	88 690.00€	En dépense investissement
	Restes à réaliser	80 000.00€	En recette investissement

N° 2014/12 : BUDGETS PRIMITIFS 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2014 à l'unanimité, comme suit :

BUDGET CCAS

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2500€	2500€
Total	2500€	2500€

BUDGET EAU

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62 167.01€	62 167.01€
Investissement	27 182.45€	27 182.45€
Total	89 349.46€	89 349.46€

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	91 423.77€	91 423.77€
Investissement	23 150.60€	23 150.60€
Total	114 574.37€	114 574.37€

BUDGET COMMUNE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	412 460.93€	412 460.93€
Investissement	244 460.16€	244 460.16€
Total	656 921.09€	656 921.09€

N° 2014/13 : SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal décide d'allouer des subventions aux associations de la façon suivante, pour l'année 2014 :

Associations communales

Amicale du Magdelon	400€(à l'unanimité)
Coopérative Scolaire	1000€(à l'unanimité)
Bateau Livres	400€(à l'unanimité)
APE Les P'tits Loups	200€(à l'unanimité)
Gymnastique	200€(à l'unanimité)

Associations hors commune

Assiette Eco	250€(à l'unanimité)
Secours Populaire	100€(à la majorité : 8 voix pour, 4 voix contre)

Soit un montant total de 2550€, affecté au compte 674.

N° 2014/14 : MISSION A.C.F.I.

Le décret N)85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et notamment son article 5, impose aux collectivités la désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection (A.C.F.I.) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Cette fonction d'inspection consiste à :

- Vérifier les conditions d'application de la réglementation
- Proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Cette obligation peut être satisfaite :

- En désignant un agent en interne,
- Ou bien en passant convention avec le Centre de Gestion d'Indre et Loire

Le Centre de Gestion assure ce type de mission depuis le 1^{er} janvier 2013, en proposant une mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984.

Les coûts de cette mission sont établis par la journée ou demi-journée de travail, sur la base d'un tarif voté chaque année par le Conseil d'Administration du CDG37, incluant les déplacements pour les visites et les réunions, ainsi que les travaux d'études documentaires et rédaction de supports.

Il a été convenu que pour l'année 2014, l'intervention de l'ACFI sera de 2 jours (inspection des lieux de travail et rédaction des rapports). Le tarif de mise à disposition d'un ACFI a été fixé à 240€ par journée.

Les frais relatifs à cette mission pour la collectivité s'élève donc à 480€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, au compte 611.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à faire appel au Centre de Gestion pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention y afférente, à partir de la date de la présente délibération.

N° 2014/15 : CONVENTION EXTENSION RÉSEAU AEP

Monsieur le Maire indique qu'il a été réalisé des travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau potable pour satisfaire les besoins de la société UNCEIA dans le cadre de la réalisation d'un pôle insémination artificielle de l'INRA. Ce site est situé « Le Perroy » 37380 Nouzilly, route de Crotelles.

La société UNCEIA s'engage à prendre à sa charge la totalité des dépenses liées à ces travaux.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention permettant de demander le remboursement des frais engagés par la commune.

DIVERS

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur dévouement et leur collaboration durant le mandat 2008-2014. Chacun reçoit, à cet effet, un diplôme municipal en témoignage de reconnaissance.

RECAPITULATIF DE LA SEANCE

- 1) FINANCES: Approbation Comptes de gestion et Comptes Administratifs 2013
- 2) FINANCES: Affectation du résultat 2013 - Budget CCAS
- 3) FINANCES: Affectation du résultat 2013 – Budget EAU
- 4) FINANCES : Affectation du résultat 2013 – Budget ASSAINISSEMENT
- 5) FINANCES : Affectation du résultat 2013 – Budget COMMUNE
- 6) FINANCES : Budget Primitif 2014
- 7) FINANCES : Subventions 2014
- 8) AFFAIRES GÉNÉRALES : Convention mission A.C.F.I
- 9) AFFAIRES GÉNÉRALES: Convention Extension réseau AEP

La séance est levée à 22 heures 10 minutes.